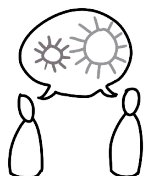


# LA CHARTE DU BRICOLLECTIF

## La règle des 4C

### COLLECTIF



#### « Tous responsables »

Je suis responsable du recyclage de mon objet s'il n'est pas réparable. Je suis conscient.e des risques que peuvent engendrer la réparation. Les garanties et la responsabilité civile sont proportionnellement limitées. Ni les organisateurs du Bricollectif, ni les réparateurs ne sont responsables :

- de dommages éventuels suite aux conseils ou aux instructions de réparation donnés.
- de dégâts sur des objets présentés, ou de dommages consécutifs,
- de tout autre dommage découlant des activités au Bricollectif.

### CREATION



#### « C'est moi qui l'ai fait »

Je viens au Bricollectif pour apprendre, j'effectue au maximum ma réparation moi-même, avec l'aide d'un réparateur. Le Bricollectif, n'est pas un service après-vente ou de la location de matériel.

### CO CONSTRUCTION



#### « Ensemble on va plus loin »

Si j'ai des connaissances, je n'hésite pas à les partager aux autres. Je n'hésite pas à rediriger vers des ressources externes en cas de besoin.

### CONSCIENCE



#### « En toute connaissance de cause »

J'ai conscience que les réparateurs peuvent ne pas avoir les compétences pour aider à réparer un objet. Ils ont le droit de ne pas vouloir réparer certains objets, ils n'ont pas l'obligation de remonter les appareils démontés qui ne peuvent pas être réparés. Les réparateurs ne donnent aucune garantie sur les réparations effectuées et ne sont pas responsables d'un éventuel mauvais fonctionnement après leur intervention.

Un projet porté par Le CPIE Sèvre et Bocage - Maison de la Vie Rurale  
La Flocellière- 85700 Sèvremont

Soutenu par



SÈVRE ET BOCAGE

